



N°DEL173-2020

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES LANDES

**GRAND DAX**  
AGGLOMÉRATION**EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA  
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

**L'AN DEUX MIL VINGT** et le **SEIZE** du mois de **DECEMBRE** à **18h00**, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, convoqués le **10 DECEMBRE 2020**, se sont réunis en séance ordinaire, au siège de la Communauté, 20 avenue de la Gare à Dax, sous la présidence de Julien DUBOIS.

**Conseillers communautaires présents :**

M. ABADIE Jean-Marie – Mme DUTOYA Guylaine – M. DUBOIS Julien – Mme DEDIEU Martine – M. RENDE Grégory – M. DAGES Pascal – Mme LOUBERE BERTHELON Marie-Constance – M. LAUSSU Guillaume – M. ARRAS Alexis – Mme LABARCHEDE Martine – M. RELAUX Julien – M. MORA Vincent – M. LOUME Yves – Mme RABAUD FAVEREAU Isabelle – M. STETIN Pierre – M. CASTEL Philippe – M. LAVIGNE Pascal – M. POMAREZ Serge – Mme DORVAL Gloria – Mme IRIGOYEN Sophie – M. SOUBLIN Jean – M. LE BAIL Gérard – Mme SABOURAULT Bérangère – M. AUZEMERY Albert – M. LAFFITTE Philippe – Mme FRAYSSE Chantal – M. DARRIGADE Hervé – Mme JAY Caroline – M. CARRERE Christian – M. BAZUS Julien – Mme PEDUCASSE Sylvie – M. LAVIELLE Jean – Mme GAY Martine – Mme BEYRIS Christine – M. LAFOURCADE Laurent – M. BEDAT Henri – Mme LALANNE Christelle – M. VILATON Pascal – M. BERGERAS Alain – Mme LAPORTE Corinne – Mme Marie-Claude BARADAT-RISTOR – M. LANGOUANERE Bernard – M. CHAHINE Hikmat – M. DUBOURDIEU Alain – M. BOURDILLAS Thierry.

**Conseillers communautaires ayant donné pouvoir :**

Mme AUDOUY Véronique  
Mme PECHAUDRAL-DOURTHE Sarah  
M. BENALIA BROUCH Amine  
Mme HENAULT Marylène  
Mme ERIDIA Martine  
Mme PEYSALLE Florence  
Mme VERDIERE BARGAOUI Axelle  
M. GODOT Alain  
M. HUMEAU André  
M. PETRAU Jean

**Donne pouvoir à :**

Mme DUTOYA Guylaine  
M. DAGES Pascal  
M. RELAUX Julien  
M. RENDE Grégory  
M. LAUSSU Guillaume  
Mme DEDIEU Martine  
M. LOUME Yves  
M. LAVIELLE Jean  
Mme GAY Martine  
M. DARRIGADE Hervé

**Conseillers communautaires absents et excusés :**

Mme AUDOUY Véronique – Mme PECHAUDRAL DOURTHE Sarah – M. BENALIA BROUCH Amine – Mme HENAULT Marylène – Mme ERIDIA Martine – Mme PEYSALLE Florence – Mme VERDIERE BARGAOUI Axelle – M. GODOT Alain – M. HUMEAU André – Mme FAVARD Catherine – Mme LAGRASSE Catherine – M. PETRAU Jean – M. DELMON Philippe.

**Secrétaire de séance :** Mme PEDUCASSE Sylvie



**OBJET FINANCES – CREATION, PROLONGATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES ET REVISION DES CREDITS DE PAIEMENT DES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES (AP/CP), EXERCICE 2020**

Monsieur le Vice-président expose,

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2311-3-I,

**Vu** la délibération n° 78-2020 du Conseil communautaire en date du 24 juillet 2020 portant création, révision des Autorisations et révision des crédits de paiements des Autorisations de Programmes AP/CP,

**Vu** la délibération n° 98-2020 du Conseil communautaire en date du 30 septembre 2020 portant révision des Autorisations et révision des crédits de paiements des Autorisations de Programmes AP/CP,

Pour ne pas alourdir la section d'investissement des budgets et améliorer leur taux de réalisation, le Grand Dax utilise la procédure des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) depuis 2012. Cela permet d'améliorer la visibilité à moyen terme en définissant une programmation dépenses / recettes et de mieux visualiser le coût d'une opération étalée sur plusieurs exercices.

Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement d'investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation ou à leur liquidation ; elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements financiers contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

Il convient d'une part, de prolonger, de réviser et d'ajuster le montant ou la répartition des crédits de paiement de certaines autorisations de programme initialement prévus pour tenir compte des besoins réels sur l'exercice 2020 et des crédits nécessaires en 2021 dans l'attente du vote du budget primitif, conformément au tableau joint en annexe.

D'autre part et dans l'attente de la définition du projet de territoire, il est nécessaire de créer sept nouvelles Autorisations de Programme pour les exercices 2021 et 2022, portant sur :

- Le schéma directeur de l'assainissement pour la prévention des risques d'inondation GEMAPI n° 141 et répartir les crédits de paiement sur 2 ans,
- Le système d'endiguement pour la prévention des risques d'inondation GEMAPI n°142 et répartir les crédits de paiement sur 2 ans,
- Le schéma directeur assainissement 1 n°143 et répartir les crédits de paiement sur 2 ans,
- Le schéma directeur assainissement pluvial 1 n°144 et répartir les crédits de paiement sur 2 ans,
- Les travaux de voirie n°145 et répartir les crédits de paiement sur 2 ans,
- Les aides individuelles aux entreprises n°146 et répartir les crédits de paiement sur 2 ans,
- Les fonds de concours aux communes rurales n°147 et répartir les crédits de paiement sur 2 ans.

Ces nouvelles Autorisations de programme sont reprises dans le tableau joint en annexe.

Ces autorisations de programmes permettront la continuité des actions menées par l'agglomération du Grand Dax dans l'attente de la définition du projet de territoire et des priorités du mandat. En conséquence, ces autorisations de programme seront revues en fonction des orientations arrêtées.

**APRES AVOIR ENTENDU LE RAPPORTEUR,**

**LE CONSEIL, A LA MAJORITE (55 VOTANTS : 54 POUR et 1 CONTRE),**

**Article 1 : APPROUVE** la prolongation, la révision de certaines Autorisations de Programme et d'ajuster les Crédits de Paiement selon les besoins réels sur l'exercice 2020 et pour les crédits nécessaires en 2021 dans l'attente du vote du budget primitif, conformément au tableau joint en annexe.



**Article 2 : APPROUVE** la création des autorisations de programme suivantes tel qu'exposé dans le tableau ci-joint :

- n° 141 Schéma directeur de l'assainissement pour la prévention des risques d'inondation GEMAPI sur 2 ans,
- n° 142 Système d'endiguement pour la prévention des risques d'inondation GEMAPI sur 2 ans,
- n° 143 Schéma directeur assainissement 1 sur 2 ans,
- n° 144 Schéma directeur assainissement pluvial 1 n°144 sur 2 ans,
- n° 145 Travaux de voirie n°145 sur 2 ans,
- n° 146 Aides individuelles aux entreprises n°146 sur 2 ans,
- n° 147 Fonds de concours aux communes rurales sur 2 ans.

**Article 3 :** La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, Cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>).

**Article final :** Monsieur le Président et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

**DELIBERE EN SEANCE,**

**Les jour, mois et an que dessus,**

**Suivent les signatures,**

**POUR COPIE CONFORME,**

**DAX, le 16 décembre 2020**

**LE PRESIDENT,**

Julien DUBOIS.

Envoyé en préfecture le 22/12/2020

Reçu en préfecture le 22/12/2020

Affiché le 22/12/2020

ID : 040-244000675-20201216-DEL177\_APCP-DE

